

## Conseil communal de la commune déléguée de Saint Georges de Montaignu du Mardi 02 Avril 2024

Nom et prénom	Présent	Absent représenté	A donné pouvoir à	Absent
BOUTIN Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BREMOND Guy	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Eric HERVOUET	<input type="checkbox"/>
CHUPIN Anne-Cécile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GILBERT Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HERVOUET Eric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PAVAGEAU Laëtitia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PIVETEAU Hubert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PELLETIER-CARNUS Laurence	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
ROGER Richard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

Monsieur Éric HERVOUET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal de la séance du conseil délégué précédent

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

## VIE LOCALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

### 1 – Dotations et subvention aux bibliothèques de proximité au titre de l'année 2024

Le budget global alloué par la commune de Montaignu-Vendée aux 4 bibliothèques municipales (Boufféré, La Guyonnière, Saint-Georges-de-Montaignu et Saint-Hilaire-de-Loulay) s'élevait en 2023 à 23 805 € (1,50 € par habitant).

En fonction de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (chiffres de l'INSEE) et des préconisations figurant dans la convention d'objectifs passée avec le Département, il sera proposé au conseil municipal d'augmenter le montant de la dotation par habitant à hauteur de 1,75 € par habitant, soit :

- Boufféré (3 575 h) : 6 256,25 € (*dotation*)
- La Guyonnière (2 859 h) : 5 003,25 € (*dotation*)
- Saint-Georges-de-Montaignu (4 432 h) : 7 756 € (*subvention*)
- Saint-Hilaire-de-Loulay (4 884 h) : 8 547 € (*dotation*)

**Le conseil communal prend note de cette information.**

Observations éventuelles :

## EDUCATION, FAMILLES ET COHESION SOCIALE

### 1 – Modification du règlement de fonctionnement des services Enfance en régie

Il convient de mettre à jour le règlement de fonctionnement en lien avec la réorganisation des services enfance, afin de réunir les activités organisées par un même service au sein d'un règlement unique.

Ainsi, pour les communes déléguées de Saint-Hilaire-de-Loulay et Montaigu, un règlement de fonctionnement unique englobe les activités périscolaire, extrascolaire et la restauration scolaire. Ces modifications permettent une simplification de l'accès aux services pour les familles par :

- L'inscription au service avec un dossier administratif unique pour tous les services (périscolaire, extrascolaire, restauration scolaire),
- La mise en place d'une facture unique pour l'ensemble de ces services,
- L'ouverture des démarches en ligne pour l'inscription au service et la réservation des présences, avec la confirmation automatique de la réservation si des places sont disponibles,
- La modification des délais de réservation et d'annulation des présences au sein du service.

La substitution des repas uniquement pour les enfants accueillis dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI) et des horaires d'ouverture administratif du service y sont également clarifiés.

Pour la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, il s'agira de la mise à jour du règlement de fonctionnement de la restauration scolaire.

Ces règlements seraient proposés à compter du 8 juillet 2024.

Les membres du conseil municipal seront donc invités à adopter les règlements de fonctionnement des services enfance des communes déléguées de Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay, et du service de la restauration scolaire de Saint-Georges-de-Montaigu.

#### Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

## ENVIRONNEMENT, MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 1 – Régularisations foncières - L'Epaisseur

La commune de Saint-Georges-de-Montaigu avait délibéré pour valider la cession gratuite de différents terrains par des particuliers à son profit afin de régulariser des situations de faits notamment liés à des travaux d'aménagement de voirie dans le village L'Epaisseur.

Les actes authentiques de vente n'ont jamais été régularisés compte tenu des origines de propriété qui ont été difficiles à établir.

En effet, le conseil municipal de Saint-Georges-de-Montaigu avait délibéré en 1997 pour une cession à titre gratuite par Monsieur et Madame Rémy LAPORTE de la parcelle située à Montaigu-Vendée, commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu et cadastrée 217 section AO numéro 82 d'une contenance totale de 105 m<sup>2</sup>. Or, selon les titres de propriété, Monsieur et Madame LAPORTE n'étaient pas propriétaires de cette parcelle. Celle-ci appartenait aux Consorts HERBRETEAU.

En 2006, le conseil municipal de Saint-Georges-de-Montaigu avait validé l'acquisition par Monsieur et Madame LAPORTE au profit de la commune de la parcelle leur appartenant située à Montaigu-Vendée, commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, cadastrée 217 section AO numéro 94p d'une contenance totale d'environ 7 m<sup>2</sup>.

Il convient donc de délibérer à nouveau au vu des éléments recueillis permettant ainsi de régulariser ces dossiers.

Il sera ainsi proposé aux membres du conseil municipal d'acquiescer des Consorts HERBRETEAU, la partie de la parcelle située sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, l'Epaisseur et cadastrée 217 section AO numéro 82 d'une contenance de 105 m<sup>2</sup> puis d'approuver un échange de parcelles entre la ville de Montaigu-Vendée et M. et Mme LAPORTE, consenti sans soulte de part et d'autre.

### **Le conseil communal émet un avis FAVORABLE**

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

## **2 – Désaffectation, déclassement et cession foncière - La Badaunière**

Monsieur Rémi FISCHER et Madame Noémie MUNK souhaitent acquérir une parcelle à proximité de leur propriété située à La Badaunière – Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu – 85600 Montaigu-Vendée dépendant actuellement du domaine public. Préalablement à cette cession, il convient de désaffecter et déclasser cette emprise foncière du domaine public pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Ainsi, il sera proposé aux membres du conseil municipal de constater la désaffectation d'une partie dépendant du domaine public d'une surface d'environ 30 m<sup>2</sup> et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune puis de le céder à Monsieur Rémi FISCHER et Madame Noémie MUNK moyennant le prix principal de 5,00 € le mètre carré.

### **Le conseil communal émet un avis FAVORABLE**

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Les cérémonies patriotiques**

- Le 08 mai 2024 : Saint-Hilaire-De-Loulay
- 11 novembre 2024 : Boufféré
- 05 décembre 2024 : La Guyonnière

### **Dates et événements**

- Saint-Georges-En-Fête
  - Vendredi 19 avril 2024 : Disco Jeunes 20h00
  - Samedi 20 avril 2024 : Tournoi de Tac Tik 14h00
  - Dimanche 21 avril 2024 : Randonnée Pédestre, Repas champêtre, X-maines , Caisses à savon ...
- 23/04/2024 : Amicale Armée Blindée Cavalerie-Chars de Vendée



Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire de Montaigu Vendée,  
Monsieur Eric HERVOUET, Maire délégué de Saint Georges de Montaigu,  
Monsieur Jacques RENAUD, Président de l'Amicale de l'Arme Blindée Cavalerie-Chars de la Vendée ,

**ont le plaisir de vous convier à célébrer la Saint Georges  
Mardi 23 avril 2024, commune déléguée de Saint Georges de Montaigu**

10h : messe, suivie d'une bénédiction des Cavaliers,  
11h15 : passage des autorités stand CIRFA Terre,  
11h45 : cérémonie au Monument aux Morts,  
12h30 : démonstration de dressage équestre  
12h45 : allocutions et vin d'honneur dans la salle du pont Boisseau.

Réponse pour le 10 avril à : [amicale.cavaleriechars.85@free.fr](mailto:amicale.cavaleriechars.85@free.fr)

- 15/05/2024 : Assemblée générale de Familles Rurales
- 07/06/2024 : Tournoi de foot Inter-Entreprises
- 07/06/2024 : Fête de la musique Maines In Rock
- 17/07/2024 : Soirée des Ephémères Saint Georges De Montaigu
- 20/07/2024 : Auto-cross